



Mon frere veut vendre la maison de notre mere décédée, pas moi

Par **bip**, le **02/04/2011** à **20:03**

Bonjour,
notre mere est decédée il y a plus de 3ans
nous sommes deux enfants

mon frere veut vendre la maison de notre mere (notre héritage) mais pas moi, je souhaiterais y vivre

le bien est estimé à 65 000 euros

j'étais prete payer à mon fere 25 voire 30 000 euros maximum car je n'ai pas de gros revenus

depuis 3 ans nous ne sommes pas arrivés à nous entendre

Aujourd'hui il a mis la vente de la maison dans les mains de la justice pour récupérer sa part
je viens de recevoir un avis de justice

son notaire est à Tours (37), je n'ai pas de notaire (j'habite à + de 60 km de Tours)

Que va t-il se passer si je ne me presente pas lors de la vente judiciaire
Faut-il impertivement que je me fasse représenter par un notaire, combien ca coute
que dois je faire pour acheter la maison mise a prix à 65000 euros
peut-elle etre vendu moins de 65000 euros lors de la vente judiciaire

j'avoue etre dépassée par les evenements